

# RAPPORT SEMESTRIEL

Situation au 30 juin 2022



## OFI RS ACT4 GREEN FUTURE

FCP Actions internationales

### Commercialisateur

MACIF - 2/4 rue Pied de Fond - 79037 NIORT Cedex 9  
MUTAVIE - 9, rue des Iris - 79088 Niort Cedex 9

### Société de Gestion

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

### Dépositaire et Conservateur

CACEIS BANK FRANCE - 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge  
Adresse postale : 12 place des Etats-Unis – CS 40083 – 92549 Montrouge CEDEX

### Gestion administrative et comptable

CACEIS FUND ADMINISTRATION - 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge  
Adresse postale : 12 place des Etats-Unis – CS 40083 – 92549 Montrouge CEDEX

## Sommaire

Informations  
réglementaires

Situation financière  
au 30 juin 2022

## ORIENTATION DE GESTION

☒ Ce produit a pour objectif l'investissement durable. L'investissement durable désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental et/ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de façon significative à un objectif environnemental ou social et que les sociétés faisant l'objet d'un investissement suivent de bonnes pratiques de gouvernance

### Objectif de gestion

L'objectif du Fonds est de participer à l'évolution des marchés d'actions internationaux en investissant dans des entreprises contribuant, selon l'analyse de la Société de Gestion, à la transition énergétique et écologique et à la lutte contre le changement climatique par le biais des éco-activités suivantes : Energie, Bâtiment, Gestion des déchets et contrôle de la pollution, Industrie, Transport propre, Technologies de l'information et de la communication, Agriculture et forêts, Adaptation au changement climatique, sur une durée supérieure à 5 ans.

### Indicateur de référence

Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Néanmoins, l'investisseur pourra, a posteriori, comparer les performances du Fonds à celle de l'indice STOXX® Global 1800. Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice. L'indice STOXX® Global 1800 est un indice représentatif des marchés actions internationaux. Il fournit une représentation large mais liquide des marchés les plus développés du monde avec un nombre fixe de 1800 composants et contient 600 titres européens, 600 titres américains et 600 titres de la région Asie-Pacifique représentés par l'indice STOXX® Europe 600, l'indice STOXX® North America 600 et l'indice STOXX® Asia/Pacific 600. Ticker Bloomberg SXW1E – Cet indice est publié par et est disponible sur [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)

### Stratégie de gestion

L'univers d'investissement du fonds est défini par l'ensemble des composants de l'indice STOXX® Global 1800. Sur la base d'une allocation dynamique, le gérant investit sur les titres composant l'indice de son univers, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de chaque titre de celui-ci. L'exposition du Fonds au risque de change pourrait représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

Les actifs d'OFI RS ACT4 GREEN FUTURE sont exposés sur les titres composant l'indice de son univers à hauteur de 90 % minimum, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de chaque titre dans son indice.

Le processus d'investissement concilie l'application de critères financiers et extra-financiers afin d'appliquer une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille. L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net du fonds

Afin de réaliser un premier filtre ISR, l'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux (changement climatique – ressources naturelles – financement des projets – rejets toxiques – produits verts) et sociaux (Capital Humain – Chaîne d'approvisionnement – Produits et Services) spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance (structure de la gouvernance – Comportement sur les marchés) – se référer au code de transparence disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

L'univers d'investissement éligible (l'ensemble des composants de l'indice STOXX® Global 1800) est également défini par l'exclusion des sociétés présentant la catégorie ISR « Sous Surveillance » (20% Scores Best In Class établis par notre Pôle ISR).

Sont exclus de l'univers investissable :

- Les sociétés réalisant plus de 33% [inclus] de leur chiffre d'affaires dans une des activités suivantes : Les centres de stockage et d'enfouissement sans capture de GES ; l'incinération sans récupération d'énergie ; L'efficacité énergétique pour les sources d'énergie non renouvelables et les économies d'énergie liées à l'optimisation de l'extraction, du transport et de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles ; L'exploitation forestière, sauf si elle gérée de manière durable, et l'agriculture sur tourbière ;
- Les sociétés de distribution/transport et production d'équipements et de service qui réalisent plus de 33% de leur chiffre d'affaires auprès de clients de la filière des combustibles fossiles ou nucléaire ;
- Ainsi que les sociétés dont le chiffre d'affaires lié est supérieur à 5% dans l'exploration-production et de l'exploitation de combustibles fossiles ainsi que l'ensemble de la filière nucléaire.

Pour chaque valeur de l'univers d'investissement, une estimation de la part du chiffre d'affaires concourant directement ou indirectement à la transition énergétique et écologique est réalisée.

Puis les sociétés sont réparties en trois catégories en fonction du pourcentage de cette part du chiffre d'affaires. **Entreprises de Type I** : celles réalisant au moins 50% de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités, telles que définies par la nomenclature retenue (cf. Annexe 1 du label GreenFin : sur la transition énergétique et écologique pour le climat) - **Entreprises de Type II** : celles réalisant de 10% à 50% exclu de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités - **Entreprises de Type III** : celles réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités.

Une réduction de l'univers est opérée sur la base de critères quantitatifs (Max Drown Down : exclusion du dernier quintile de l'univers d'investissement Type I & II), ainsi que sur la base de critères qualitatifs au travers d'une veille active des controverses des enjeux ESG.

Les controverses font l'objet d'une évaluation, en cinq niveaux, en fonction de leur intensité, de leur dissémination (dans le temps et/ou l'espace) et des mesures prises, le cas échéant, par l'entreprise pour y remédier. **Niveau négligeable 0** : absence de controverse significative identifiée - **Niveau faible 1** : controverses d'impact limité et/ou ponctuelles - **Niveau moyen 2** : controverses d'impact important mais limitées (dans le temps et/ou l'espace) - **Niveau élevé 3** : controverses d'impact très important et/ou présentant un caractère structurel - **Niveau très élevé 4** : controverses majeures portant sur des fraudes, des atteintes aux droits humains ou des catastrophes environnementales

L'univers investissable final est défini par l'exclusion des entreprises présentant des controverses de sévérité très élevée ainsi que des entreprises de Type III présentant des controverses de sévérité élevée. Les entreprises de Types 1 ou 2 en niveau de controverses de sévérité élevée feront l'objet d'une analyse des controverses spécifique, pouvant mener soit à une action d'engagement avec la société concernée, soit à son exclusion, selon l'analyse de la controverse réalisée par l'équipe d'analyse ISR.

A partir de l'univers d'investissable, la gestion procède, trimestriellement ou « autant que de besoin » en fonction des conditions du marché, à une allocation stratégique, basée sur une approche quantitative développée au sein du Groupe OFI, qui combine une sélection de titres sur la base de critères extra-financiers et une construction de portefeuille sur la base de critères statistiques (Max DrawDown). Cette approche quantitative ne se base en aucun cas sur des hypothèses d'estimations de performances futures, ni d'analyse de tendance, mais a uniquement pour but de sélectionner des valeurs à partir de l'univers d'investissement initial et de construire le portefeuille final. Cette allocation respectera les bornes suivantes : 20% minimum d'émetteurs de type I - 25% maximum d'émetteurs de type III - La différence entre 100% et l'allocation combinée en type I et III sera investie en Type II.

Pour finir, la pondération de chaque titre sera faite de façon discrétionnaire, secteur par secteur, sous contrainte de l'allocation régionale (Amérique du Nord, Europe, Asie Pacifique).

L'impact du fonds sera mesuré via les indicateurs suivants : émissions des Gaz à Effet de Serre, intensité « verte » du portefeuille (répartition du portefeuille entre les différentes catégories d'entreprises Type I à III) ainsi que la répartition du portefeuille entre les différentes éco-activités. Le Fonds n'a pas d'objectif cible absolu, ni d'objectif évolutif année après année.

L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la société de gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Pour plus de précisions sur les limites des approches extra-financières mises en œuvre se référer au code de transparence disponible sur le site internet de la société de Gestion.

Le fonds n'a pas recours aux TRS. Le Fonds peut investir jusqu'à 10% dans les OPC, ces OPC peuvent être promus ou gérés par les sociétés du Groupe OFI.

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir ou d'exposer de façon discrétionnaire le portefeuille aux risques d'actions et de devises par l'utilisation d'instruments tels que Futures, Forwards, Options, Swaps, sur actions, indices d'actions ou encore devises.

L'exposition totale du portefeuille aux actions n'a pas vocation à être supérieure à 100%.

#### ➤ [Réglementation SFDR – OPC Article 9](#)

- Code LEI : 969500J2MVYXQFUVC97
- Informations sur la manière dont l'objectif d'investissement durable du Fonds doit être atteint :

Si à ce jour, le Fonds ne dispose pas d'un indice aligné sur l'objectif d'investissement durable, il poursuit néanmoins une stratégie de promotion des Sociétés contribuant à la transition énergétique et écologique et à la lutte contre le changement climatique.

L'objectif d'OFI RS ACT4 GREEN FUTURE est de profiter du potentiel de croissance des entreprises liés à la transition énergétique et écologique, en sélectionnant des valeurs contribuant à la lutte contre le changement climatique via des « éco activités » concourant directement ou indirectement à une « croissance verte ».

Pour chaque valeur de l'univers d'investissement, une estimation de la part du chiffre d'affaires concourant directement ou indirectement à la transition énergétique et écologique est réalisée permettant de répartir les entreprises entre trois catégories :

- Entreprises de Type I : au minimum 50% de leur chiffre d'affaires
- Entreprises de Type II : entre 10% à 50% de leur chiffre d'affaires
- Entreprises de Type III : moins de 10% de leur chiffre d'affaires

La gestion procède sur la base de cette estimation à une allocation stratégique du portefeuille en respectant les bornes suivantes :

- 20% minimum d'émetteurs de Type I
- 25% maximum d'émetteurs de Type III
- La différence entre 100% et l'allocation combinée en type I et III sera investie en Type II

De par son investissement dans des entreprises contribuant à la transition énergétique et à la lutte contre le changement climatique, sont exclues de l'univers d'investissement :

- Les sociétés réalisant plus de 33% [inclus] de leur chiffre d'affaires dans une des activités suivantes :
  - Les centres de stockage et d'enfouissement sans capture de GES ;
  - L'incinération sans récupération d'énergie ;
  - L'efficacité énergétique pour les sources d'énergie non renouvelables et les économies d'énergie liées à l'optimisation de l'extraction, du transport et de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles ;
  - L'exploitation forestière, sauf si elle gérée de manière durable, et l'agriculture sur tourbière ;
- Les sociétés de distribution/transport et production d'équipements et de service qui réalisent plus de 33% de leur chiffre d'affaires auprès de clients de la filière des combustibles fossiles ou nucléaire ;
- Ainsi que les sociétés dont le chiffre d'affaires lié est supérieur à 5% dans l'exploration-production et de l'exploitation de combustibles fossiles ainsi que l'ensemble de la filière nucléaire.

Enfin sont également exclues les sociétés détenant directement ou indirectement des mines de charbon thermique ou développant de nouvelles capacités de production d'électricité à base de charbon, présentent selon OFI un risque extra-financier pouvant impacter leurs perspectives économiques et sont exclus de l'univers d'investissement. Pour la même raison OFI réduira progressivement les investissements dans des sociétés d'extraction de gaz non conventionnel et de pétrole.

Par ailleurs, OFI a adopté une politique de sortie de l'industrie du tabac ainsi qu'une position sur les armes controversées.

De plus, les sociétés qui contreviennent gravement ou de manière répétée à l'un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (UN Global Compact) sans apporter de réponse ou mesure de remédiation adaptée sont également exclues.

Selon l'analyse de la Société de Gestion, l'ensemble des investissements du Compartiment ne cause pas de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux et sociaux.

#### ▪ Taxonomie :

Le Fonds, ayant pour objectif d'investir dans des activités économiques contribuant à un objectif environnemental, est tenu au titre du règlement (EU) 2020/852 (ci-après le « Règlement Taxonomie ») d'indiquer un certain nombre d'informations sur ses investissements réalisés dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental.

Ainsi compte tenu des défis environnementaux à l'échelle mondiale et afin de faire face aux tendances négatives croissantes, telles que le changement climatique, les porteurs sont informés que le Fonds investit dans des activités contribuant aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique tels que définis par le Règlement Taxonomie.

Afin de contribuer à ces objectifs, il est prévu que le Fonds investisse dans des activités économiques éligibles au Règlement Taxonomie, en ce compris, sans que cette liste soit limitative, dans les énergies renouvelables, les technologies faiblement émettrices de GES ou encore l'immobilier énergétiquement très efficace.

La Société de Gestion s'assure par ailleurs que les investissements du Fonds contribuent aux objectifs susmentionnés sans pour autant causer de préjudice important à d'autres objectifs durables en s'appuyant sur la méthodologie « EU Taxonomie Aligement Screening » développée par le prestataire de données Vigeo et basée sur une approche en trois étapes :

- L'analyse de la contribution de l'activité de l'émetteur à des activités vertes telles que définies pour répondre aux objectifs environnementaux de la réglementation sur la taxonomie, notamment en matière d'atténuation du changement climatique, et d'adaptation au changement climatique. Cette analyse par émetteur se déroule en deux étapes :
  - a) Une première étape d'identification de l'activité ou des activités qui sont éligibles au regard des secteurs définis par la taxonomie verte européenne. Cette première étape inclut parfois des estimations en raison d'une granularité plus fine pour la taxonomie européenne que le reporting par activité des émetteurs.
  - b) Une fois les activités éligibles identifiées, l'analyse porte sur l'alignement de cette contribution, en part de chiffre d'affaires, au travers de critères techniques. Les données prises en compte sont des données reportées publiquement par les émetteurs. Il s'agit de données réelles qui ne font pas l'objet d'estimation et dont la traçabilité est garantie.

- L'analyse de l'absence de préjudice significatif causé par les activités visées de l'émetteur envers les autres objectifs environnementaux de la taxonomie européenne.
- L'analyse du respect des garanties sociales minimales, telles que définies par les conventions internationales.

Cependant, à la date de dernière mise à jour du prospectus, la Société de Gestion n'est pas en mesure de calculer avec précision dans quelle mesure les investissements du Fonds sont considérés comme durables sur le plan environnemental et sont alignés avec le Règlement Taxonomie.

Néanmoins, la Société de Gestion anticipe que ce calcul de l'alignement du Fonds avec le Règlement Taxonomie devienne plus précis dans les mois à venir et que son résultat puisse être mis à la disposition des porteurs très prochainement.

### Profil des risques

Au travers du FCP OFI RS ACT4 GREEN FUTURE le porteur s'expose principalement aux risques suivants :

#### Risques liés à la classification :

##### Risque de perte en capital :

La perte en capital de produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'investisseur est averti que le capital n'est pas garanti, il peut ne pas être entièrement restitué.

##### Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

##### Risque action :

Le Fonds est investi sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

En outre, du fait de son orientation de gestion, le Fonds est exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter des risques pour les investisseurs et peuvent présenter un risque de liquidité du fait de l'étroitesse éventuelle de leur marché.

##### Risque de change :

Le Fonds est exposé au risque de change par l'acquisition de fonds libellés dans une devise autre que l'euro et non couverts contre le risque de change. Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille. La fluctuation des monnaies par rapport à la devise de référence peut entraîner une baisse de la valeur de ces instruments et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

##### Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPC d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

##### Risque de liquidité :

Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

##### Risque de modèle :

Le processus de gestion du Fonds repose en partie sur une approche quantitative propriétaire servant à sélectionner des titres et à procéder à la construction du portefeuille final dans l'optique d'améliorer le couple rendement/risque. Le gérant intègre une approche extra-financière et réduit également autant que possible la Tracking-Error ex-post de la performance du Fonds par rapport celle de l'indice a posteriori. Il existe un risque que cette approche quantitative ne soit pas efficiente. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

##### Risque lié aux produits dérivés :

L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

##### Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

### CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE EN COURS

A compter du 16 mars 2022, OFI ASSET MANAGEMENT devient centralisateur des parts au nominatif pur, CACEIS BANK demeure centralisateur par délégation de la Société de Gestion pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

Pour donner suite au changement d'adresse du dépositaire et valorisateur respectivement CACEIS BANK et CACEIS FUND ADMINISTRATION, le prospectus a été mis à jour en date du 22 juin 2022 pour intégrer ce changement.

Désormais :

Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Adresse postale : 12 place des Etats-Unis – CS 40083 – 92549 Montrouge CEDEX

## CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE PRECEDENT

Les changements intervenus au cours du semestre précédent ont été les suivants :

- A compter du 13 septembre 2021, création des parts REGARD ACTIONS VERTES dédiées au réseau PRO BTP
- A compter du 27 décembre 2021, le prospectus est conforme à la Réglementation Taxonomie.

## CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

## INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur la période du 31/12/2021 au 30/06/2022, le Fonds n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

## État du patrimoine

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	76 063 564,42
Avoirs bancaires	617 380,23
Autres actifs détenus par l'OPC	415 042,88
Total des actifs détenus par l'OPC	77 095 987,53
Comptes financiers	-41 197,06
Instruments financiers et Dettes	-181 536,71
Total des passifs	-222 733,77
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	<b>76 873 253,76</b>

## Evolution de l'actif net

	30/06/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	29/12/2017
<b>ACTIF NET</b>						
en EUR	76 873 253,76	89 086 262,82	68 250 530,23	63 465 758,40	58 530 631,87	62 122 780,28
<b>Nombre de titres</b>						
Catégorie de parts OFI ACTIONS MONDE DURABLE	281 248,5958	276 818,2296	272 245,1605	272 030,9667	255 186,1921	237 235,2418
Catégorie de parts RFC	7,0000	7,0000	7,0000	-	-	-
Catégorie de parts IC	10,0000	10,0000	10,0000	-	-	-
Catégorie de parts REGARD ACTIONS VERTES	5 829,8978	1 118,4696	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI ACTIONS MONDE N-D	-	-	-	-	113 392,6992	121 253,0527
<b>Valeur liquidative unitaire</b>						
Catégorie de parts OFI ACTIONS MONDE DURABLE en EUR	270,48	321,15	250,68	233,30	186,24	207,30
Catégorie de parts RFC en EUR	192,64	228,05	176,94 <sup>(1)</sup>	-	-	-
Catégorie de parts IC en EUR	127,74	151,14	117,14 <sup>(2)</sup>	-	-	-

## Evolution de l'actif net (suite)

	30/06/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	29/12/2017
Catégorie de parts REGARD ACTIONS VERTES en EUR	136,65	161,61 <sup>(3)</sup>	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI ACTIONS MONDE N-D en EUR	-	-	-	-(4)	97,02	106,73 <sup>(5)</sup>
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>						
en EUR	-	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>						
Catégorie de parts OFI ACTIONS MONDE N-D						
en EUR	-	-	-	-	0,06 <sup>(6)</sup>	0,03
Date de distribution	-	-	-	-	-	18/05/2018
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>						
Catégorie de parts OFI ACTIONS MONDE DURABLE en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RFC en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts REGARD ACTIONS VERTES en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI ACTIONS MONDE N-D en EUR	-	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>						
Catégorie de parts OFI ACTIONS MONDE DURABLE en EUR	-	43,41	62,98	-2,46	-2,37	-2,35
Catégorie de parts RFC en EUR	-	31,94	9,42	-	-	-
Catégorie de parts IC en EUR	-	21,30	6,28	-	-	-
Catégorie de parts REGARD ACTIONS VERTES en EUR	-	5,81	-	-	-	-

## Evolution de l'actif net (suite)

	30/06/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	29/12/2017
Catégorie de parts OFI ACTIONS MONDE N-D en EUR	-	-	-	-	-	0,00

(1) La catégorie de parts RFC a été créée le 09/07/2020 avec une valeur nominale de EUR 150,00.

(2) La catégorie de parts IC a été créée le 22/07/2020 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(3) La catégorie de parts REGARD ACTIONS VERTES a été créée le 14/09/2021 avec une valeur nominale de EUR 149,51.

(4) La catégorie de parts N-D a été supprimée le 15/03/2019.

(5) La catégorie de parts N-D a été créée le 03/01/2017 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(6) La catégorie de parts N-D ayant été rachetée avant la distribution du coupon, ce dernier a été capitalisé.

## Portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	15,49	15,45
Actions	15,49	15,45
ACCIONA S.A.	0,15	0,15
ASML HOLDING NV	0,32	0,32
BOUYGUES	0,10	0,10
CASTELLUM AB	0,06	0,06
COVIVIO SA	0,08	0,08
DASSAULT SYST.	0,19	0,19
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	0,55	0,55
EIFFAGE	1,35	1,34
EVONIK INDUSTRIES AG	0,10	0,10
FABEGE --REGISTERED SHS	0,08	0,08
GECINA NOMINATIVE	0,09	0,09
GETLINK SE	1,71	1,70
HOLMEN AB-B SHARES	0,69	0,68
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI	0,08	0,08
KLEPIERRE	0,09	0,09
KONINKLIJKE DSM	0,10	0,10
LEGRAND SA	0,25	0,25
LUNDBERGFÖRETAGEN S.B LIBRES	0,10	0,10
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	0,10	0,10
RED ELECTRICA DE ESPANA	0,12	0,12
SAP SE	0,18	0,18
SCHNEIDER ELECTRIC SA	0,83	0,83
SEB	1,60	1,59
SIEMENS ENERGY AG	1,09	1,08
SIGNIFY NV	0,08	0,08
SKANSKA AB SER'B'SEK10 LIBRE	0,09	0,09
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	2,04	2,03
SVENSKA CELLULOSA -B- FREE	0,63	0,63
UMICORE	0,94	0,94

## Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
VEOLIA ENVIRONNEMENT	0,10	0,10
VERBUND	0,31	0,30
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	0,95	0,95
VINCI (EX SGE)	0,11	0,11
VONOVIA SE	0,08	0,08
WAREHOUSES DE PAUW SCA	0,08	0,08
WIHLBORGS FASTIGHETER AB	0,08	0,08
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	83,46	83,21
Actions	83,46	83,21
ABB LTD	0,41	0,40
ACCENTURE PLC - CL A	0,57	0,57
ADVANCE RESIDENCE INVEST.	0,11	0,11
AFC FIDELITY NALT INFORMATION SCES	0,18	0,17
AIRBNB INC-CLASS A	0,10	0,10
ALEXANDRIA RE EQS	1,98	1,97
ALLREAL HOLDING	0,09	0,09
AMERICAN EXPRESS CO COM	0,28	0,27
AMGEN	0,43	0,43
ANALOG DEVICES INC	3,14	3,14
ASCENDAS REAL ESTATE INV.FUND	0,11	0,11
AUTOMATIC DATA PROCESSING INC	0,28	0,27
AVALONBAY COMMUNITIES	2,35	2,35
AZBIL CORP.	0,09	0,09
BANK OF MONTREAL	0,19	0,19
BECTON DICKINSON	0,22	0,22
BERKELEY GROUP HOLDINGS/THE	0,15	0,15
BK OF NOVA SCOTIA COM NPV	0,23	0,23
BLACKSTONE INC	0,19	0,19
BLOCK INC	0,10	0,10
BOOKING HOLDINGS INC	0,22	0,22
BOSTON PROPERTIES INC	0,68	0,68
BOSTON SCIENTIFIC CORP	0,17	0,17
BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	0,54	0,53

## Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
CAPITALAND INVESTMENT LTD/SI	0,11	0,11
CAPITAMALL TRUST	0,11	0,11
CATERPILLAR INC	0,30	0,30
CDL HOSPITALITY TRUST	0,00	0,00
CHUBB LIMITED	0,27	0,27
CITY DEVELOPMENTS LTD	0,12	0,12
CME Group-A Shs -A-	0,23	0,23
COLGATE PALMOLIVE	0,21	0,21
COMCAST CORP CLASS A	0,56	0,56
DAIFUKU	0,10	0,09
DAIWA HOUSE REIT INVESTMENT	0,08	0,08
DANAHER CORP	0,54	0,54
DEERE & CO	0,29	0,29
DELL TECHNOLOGIES -C W/I	3,26	3,26
DERWENT VALLEY HOLDINGS PLC	0,09	0,09
DEXUS	0,09	0,09
DIGITAL REALTY TRUST	0,91	0,90
DOWNA HOLDINGS / EX DOWA MINING CO LTD	0,09	0,08
DUKE REALTY CORP	0,93	0,93
EAST JAPAN RAILWAY	0,99	0,99
EATON CORPORATION PUBLIC LIMITED COMPANY	0,16	0,16
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	0,18	0,18
ELEVANCE HEALTH INC	0,37	0,37
ELI LILLY & CO	0,87	0,87
EMBECTA CORP-W/I	0,01	0,01
EMERSON ELECTRIC	0,15	0,15
EQUINIX INC	3,05	3,04
EQUITY RESIDENTIAL PROPERTIES	0,79	0,79
ESSEX PROPERTY TRUST INC	0,75	0,74
ESTEE LAUDER COMPANIES INC -A-	0,19	0,19
FISERV INC	0,17	0,17
FRAS LOGI AND INDU TRUS	0,10	0,10
GENERAL PROPERTY TRUST	0,09	0,09
GILEAD SCIENCES INC	0,24	0,24
HANG LUNG PROPERTIES LTD	0,11	0,11
HANKYU CORP	0,14	0,14
HCA HEALTHCARE INC	0,13	0,13
HOME DEPOT INC COM USD0.05	0,92	0,92
HONG KONG LAND HOL	0,12	0,12
HP ENTERPRISE	2,55	2,54
HYSAN DEVELOPMENT CO	0,12	0,12
Healthpeak Properties Inc	0,74	0,74
ILLINOIS TOOL WORKS	0,18	0,18
INDUSTRIAL & INFRASTRUCTURE FUND INVESTMENT CO	0,11	0,10
INFRATIL LTD	0,98	0,98

## Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
INTERCONTINENTALEXCHANGE GROUP	0,17	0,17
INTERNATIONAL PAPER CO	3,17	3,16
INTUITIVE SURGICAL	0,22	0,22
JAPAN LOGISTICS FUND INC REIT	0,10	0,10
JAPAN PRIME REALTY INVESTMENT CORP REIT	0,11	0,11
JAPAN REAL ESTATE INVESTMENT	0,10	0,10
JAPAN RETAIL FUND INVESTMENT	0,11	0,11
KEIHAN EL RWY	0,15	0,15
KEIO ELECTRIC RAILWAY CO	0,16	0,16
KENEDIX OFFICE INVESTMENT CORP	0,10	0,10
KEPPEL DC REIT	0,10	0,10
KINTETSU GROUP HOLDINGS CO	0,16	0,16
KURITA WATER INDS JPY50	0,12	0,12
KYUSHU RAILWAY COMPANY	0,15	0,15
LAND SECURITIES REIT RG	0,09	0,09
LENLEASE	0,77	0,76
LONDONMETRIC PROPERTY PLC	0,09	0,09
LOWE S COS INC COM	0,38	0,38
MAPLETREE COMMERCIAL TRUST	0,11	0,11
MAPLETREE LOGISTICS TRUST MANAGEMENT LTD	0,10	0,10
MARSH & MCLENNAN COS INC	0,25	0,25
MASTERCARD INC	0,86	0,86
MERCK AND	0,72	0,72
MERCURY NZ LTD	1,23	1,22
MERIDIAN ENERGY LTD	1,18	1,17
MICROSOFT CORP	3,35	3,34
MIRVAC GROUP	0,09	0,09
MORGAN STANLEY	0,35	0,35
MORI HILLS REIT INVESTMENT CORPORATION	0,11	0,11
MOWI ASA	0,11	0,11
MTR CORP	0,21	0,21
NAGOYA RAILROAD	0,13	0,13
NANKAI ELECTRIC RAILWAY CO. LTD	0,15	0,15
NETFLIX INC	0,25	0,25
NETWORK APPLIANCE INC	2,41	2,41
NEWMONT CORP	0,15	0,15
NIPPON BUILDING FUND OF JAPAN INC	0,11	0,10
NIPPON PROLOGIS REIT INC	0,11	0,11
NOMURA REAL ESTATE MASTER FUND	0,11	0,11
NORFOLK SOUTHERN CORP	0,17	0,17
OBAYASHI CORP	0,12	0,12
ODAKYU ELECTRIC RAILWAY CO LTD	0,15	0,14
OJI HOLDINGS	0,19	0,19
ORACLE CORP COM	2,41	2,40
ORIX JREIT REIT/TYO	0,12	0,12

## Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
PAYPAL HOLDINGS INC	0,26	0,26
PENNON GROUP PLC	0,11	0,11
PEPSICO INC	0,72	0,72
PNC FINANCIAL SERVICES GROUP	0,22	0,21
PROGRESSIVE CORP	0,22	0,22
PROLOGIS	0,74	0,73
REGENERON PHARMA	0,19	0,19
SALMAR ASA	0,67	0,67
SEGRO REIT	0,08	0,08
SEKISUI CHEMICAL	0,11	0,11
SEKISUI HOUSE	0,11	0,11
SEKISUI HOUSE REIT INC	0,11	0,11
SEVERN TRENT PLC NV	0,93	0,93
SHERWIN-WILLIAMS CO	0,17	0,17
SMITH(DS)	0,44	0,44
SOLAREEDGE TECHNOLOGIES INC	3,01	3,00
SP GLOBAL	0,38	0,38
STARBUCKS CORP	0,27	0,27
STEEL DYNAMICS INC	2,81	2,80
STOCKLAND	0,09	0,09
SUMITOMO ELEC INDS JPY50	0,11	0,11
SUMITOMO FORESTRY CO LTD	0,10	0,10
SUMITOMO REALTY & DEVELOPMENT CO LTD	0,11	0,11
SUN HUNG KAI PROPERTIES LTD	0,12	0,12
SUNTEC REIT	0,11	0,11
SWIRE PACIFIC CL A	0,11	0,11
SWIRE PROPERTIES	0,12	0,12
TARGET CORP	0,22	0,22
TEXAS INSTRUMENTS COM	2,38	2,37
THE COCA COLA COMPANY	0,77	0,77
THERMO FISHER SCIEN SHS	0,67	0,67
TJX COMPANIES INC	0,21	0,21
TMOBILE US INC	0,28	0,28
TOKYO TATEMONO CO	0,11	0,11
TOKYU CORP	0,11	0,11
TORONTO DOMINIUM BANK	0,38	0,38
TOYOTA MOTOR	0,10	0,10
TRUIST FINANCIAL CORPORATION	0,20	0,20
UNITED URBAN INVESTMENT CORP	0,11	0,11
UNITED UTILITIES GROUP	0,47	0,47
US BANCORP	0,20	0,20
VERIZON COMMUNICATIONS EX BELL ATLANTIC	0,66	0,66
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	0,22	0,22
VICINITY CENTRES	0,11	0,11
VISA INC CLASS A	1,03	1,03

## Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
VISTRY GROUP PLC	1,57	1,57
WASTE MANAGEMENT INC	2,73	2,72
WEST JAPAN RAILWAY	0,16	0,16
WEYERHAEUSER CO	1,33	1,32
ZOETIS INC	0,26	0,26
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	0,29	0,29
OPC à capital variable	0,29	0,29
OFI RS LIQUIDITES	0,29	0,29
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

## Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Éléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	16 658 825,97	12 222 315,47
Actions	16 658 825,97	12 222 315,47
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	55 726 560,26	57 091 042,49
Actions	55 726 560,26	57 091 042,49
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

**Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres,  
au cours de la période de référence (suite)**

Éléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	5 796 174,63	6 443 577,67
OPC à capital variable	5 796 174,63	6 443 577,67